

plaider ; je le fais poursuivre vivement, car je ne veux point laisser de procès après moi à Paris. Celui du sieur La Brosse se poursuit aussi vivement ; je ne crois pas qu'il en soit bon marchand, car il y a cinquante-six témoins qui déposent contre lui ; j'en aurais eu plus de deux cent, si MM. les maîtres des eaux et forêts avaient voulu les entendre. Je vous manderai le succès de ce procès, s'il finit avant le départ du vaisseau du roi. ⁽¹⁾ Il nous en coûte un peu d'argent, mais nous le retirerons et au-delà. Ces gens-là ne se sont jamais pu persuader que l'on enverrait en France une personne pour le chapitre ; ce qui a fait que, depuis la mort de M. Le Picart, tout a été au pillage.

J'ai découvert depuis peu un procès que M. l'archevêque de Tours nous veut faire. Il me dit, en le saluant, qu'il avait un procès contre l'abbé de Maubecq, au sujet de la foi et hommage qu'il prétend lui être dû à chaque mutation d'abbé. Je lui dis que, s'il était fondé en bons titres, je lui rendrais ce qui lui est dû. Il me dit de l'aller voir et qu'il me les montrerait ; je les ai vus et fait examiner ; ils sont bons. Je dois chercher dans nos papiers pour voir s'il ne se trouvera point quelques titres contraires. Il faut, s'il vous plaît, m'envoyer une procuration tant pour foi et hommage que pour recevoir à l'hôtel de ville, car il faut insérer dedans que vous me donnez pouvoir de rendre foi et hommage, de recevoir les rentes de l'hôtel-de-ville de Paris et les arrérages échus et à écheoir, à avoir et prendre sur les droits d'aides et gabelles et autres revenus de Sa Majesté. Pour ce qui regarde la permission de vendre nos bois, elle est comme accordée, il y a cependant encore bien des formalités à observer. J'espère, l'année prochaine, vous mander ce que j'aurai fait à ce sujet-là. Ces bois ne seront certainement point donnés, je les vendrai au plus offrant et dernier enchériseur. Il serait bon que vous cherchassiez quelque fonds

(1) Ce procès prit plusieurs années.